



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## matériels

Question écrite n° 84205

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les vélos en libre-service. Ces dispositifs sont mis en place dans de nouvelles villes chaque année. Il lui demande quelles sont les actions développées par l'État pour favoriser ces dispositifs.

### Texte de la réponse

Le vélo, dont l'usage s'est fortement développé en France au cours des dernières années, trouve pleinement sa place parmi les offres alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. La plupart des grandes villes disposent de systèmes de mise à disposition de vélos en libre-service ou étudient leur création. Les deux lois de mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement illustrent la priorité que constitue le développement de la pratique du vélo. La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit, en son article 13, que l'État encouragera, dans le cadre des plans de déplacements urbains, le développement de l'usage du vélo. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dans son article 51 donne la possibilité aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations d'organiser un service de mise à disposition de vélos en libre-service. Sa mise en place et son financement relèvent toutefois de l'initiative des collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences décentralisées. Pour sa part, l'État favorise la mise en place de ce type de services. C'est ainsi que le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo contribue au financement des actions à caractère général suivantes : la publication d'un guide réalisé par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) sur la mise à disposition de services vélos ; la création d'un observatoire des mobilités actives par le Club des villes et territoires cyclables ; la publication d'un atlas des dispositifs de vélos en libre-service en France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84205

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7751

**Réponse publiée le :** 21 septembre 2010, page 10311